



Donation effectuée en 2004 toujours révoicable pour divorce en 201

Par **omiscs**, le **26/07/2011** à **16:55**

Bonjour,

Je suis marié depuis le 25/08/2004 sans contrat, et je vais divorcer.
Ma femme a eu la moitié du terrain à bâtir sur lequel nous avons construit la maison en donation venant de mes parents. La donation a eu lieu en novembre 2004.

La nouvelle loi sur le divorce qui rend les donations irrévocables est entrée en vigueur au 01/01/2005, c'est la date du divorce ou de la donation qui fait foi ?

Merci

Par **Domil**, le **26/07/2011** à **20:01**

Ce sont les donations entre époux qui est révoicable si fait avant 2005 or là, vous semblez indiquer que c'est une donation faite par vos parents.